



Journal de Montclus et de ses hameaux

Agenda des élus

Cérémonie des Voeux du président de l'Agglomération le 17 Janvier.

Conseil Communautaire du 18 Décembre et 4 Mars .

Conférence des Maires des 29 Janvier , 5 Février , 26 Février , 11et 25 Mars , 22 Avril.

Réunion du syndicat Intercommunal d'Information Géographique le 21 Décembre , 14 Mars et 11 Avril.

Conseil Municipal le 2 Avril et le 19 Avril .

Réunion commission Moyens généraux Agglomération le 26 Février.

Proverbe Occitan

«Au mes de mai Dins sèt nèits le blat Creis de la mitar »

(Au mois de mai en sept nuits le blé croît de moitié)



Le Mot du Maire

Depuis mon compte rendu dans le dernier bulletin municipal, l'action de la commune s'est orientée dans plusieurs directions au bénéfice de nos concitoyens.

-La commune a embauché, à temps partiel, un deuxième employé communal, Sébastien Coste. C'est un professionnel qui, en collaboration avec Axel Juéry, permettra de réaliser nombre de travaux indispensables à l'amélioration de notre cadre de vie.

-Un rond-point en béton a été créé au débouché du parking devant le grand pont submersible. Il facilitera la circulation de nos nombreux visiteurs et résistera aux crues.

-Le mur du boulevard a été rehaussé. Les piétons seront ainsi plus en sécurité.

-Tous les éclairages LED sont opérationnels au village comme dans les hameaux. Ce nouveau dispositif nous permet de faire de substantielles économies.

-Des marques à la peinture sur le sol des rues du village ont suscité, à juste titre, l'étonnement. Il s'agit d'un marquage préparatoire à des travaux qui devraient débiter à l'automne. La communauté d'agglomération assistée d'un bureau d'études prend en charge le remplacement de la grande conduite d'eau qui relie les deux bornes incendie et qui alimente les maisons riveraines. Son diamètre actuel est beaucoup trop petit (débit 8 m³/h pour une norme à 60 m³/ heure). Et elle fuit abondamment même si cela n'est pas apparent. Bien entendu, en même temps, les vieux conduits d'évacuation des eaux usées seront repris. Postérieurement à ces travaux indispensables, nous entreprendrons par étape, la pose d'un nouveau revêtement dans les rues qui auront été impacté par ces travaux de réseaux. Des subventions et notre budget excédentaire financeront cet aménagement nécessaire.

-Enfin, il y a eu l'inondation du 10 mars. Nous disposons d'un système d'alerte performant à deux conditions impératives: Les résidents en zone inondable doivent être à même de recevoir à toute heure les messages d'alerte. Les usagers du réseau de circulation doivent être à l'écoute des alertes météo et bien sûr laisser leur voiture au garage le temps de la crue. Le risque peut-être mortel.

Terminons par une note plus gaie. Les associations organisent cet été de nombreuses festivités. Je souhaite que beaucoup de montclusiennes et de montclusiens y participent activement pour animer une belle saison ni trop sèche ni trop humide ni trop chaude ni trop froide. Bref un été tempéré.

Benoit Trichot

UGGO, le réseau de transport de l'Agglomération a succédé à EDGARD. Il propose de nombreux services liés aux mobilités des habitants du territoire. UGGO Solutions Mobilité est une offre de « transports pour tous ». Les premiers utilisateurs des transports sont les élèves car ils sont 3 700 à emprunter les 28 lignes de transports scolaires créées pour desservir les 44 communes du territoire.

Le tarif du transport scolaire est fixé à 70€ par an (pour un coût réel pour l'Agglomération du Gard rhodanien de 1200€ par an par enfant transporté).

La ligne 14 assure une liaison jusqu'à 5 fois/jour entre Montclus et Bagnols/Cèze.

Consultez les horaires sur www.uggomobilité.com. Attention l'arrêt sur la place du village est supprimé en Juillet-Août (Arrêt le plus proche la Recyclerie)



Les Obligations Légales de Débroussaillage

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé est une mesure de prévention contre les Incendies de forêts.

Elle s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Elle consiste à débroussailler autour de l'habitation sur une profondeur de 50 mètres (ou plus selon la décision du Préfet). Le non respect de cette obligation peut entraîner des sanctions. Pour en savoir plus sur les OLD consultez www.ecologie.gouv.fr/lancement-campagne-old

Pour toutes questions le technicien de l'Office National des Forêts est à votre écoute (contactez le secrétariat).



L'Eau comment ça marche ?

Depuis 1966 et jusqu'en décembre 2023 la commune était membre du Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardeche qui regroupait 6 communes ardéchoises, 3 gardoises et la communauté d'Agglo du Gard-Rhodanien depuis 2020. Pourquoi l'Agglo ? Depuis janvier 2020 l'Eau est une compétence de l'Agglomération et à ce titre l'Agglo était membre du Syndicat.

Le Syndicat Mixte a choisi en 2022 et ce pour une durée de 10 années la société SAUR qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, jusqu'au 31/01/2032. Par décision du Préfet nous avons quitté le syndicat au 1er Janvier en même temps que nos voisins d'Issirac et de Le Garn.

Le captage des Baumes continue d'alimenter le réseau du Syndicat, un décompte entrant et sortant est effectué afin d'assurer la refacturation respective.

Toiture Cave Coopérative

La centrale photovoltaïque fonctionne pleinement depuis le 7 Novembre 2023. En Avril elle a produit 3,838 Mwh et a contribué depuis son lancement à une réduction des émissions de CO2 de 873,62 kg.

Le Frelon Asiatique

Le frelon asiatique est une espèce invasive de guêpe originaire d'Asie, introduite en France en 2004. Il est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique. A ce titre il doit être détruit.

Devant la prolifération des frelons asiatiques, il ne faut pas rester les bras croisés. Ce prédateur consomme 40 % d'abeilles et 60 % d'autres insectes pollinisateurs (papillons, guêpes...). Il présente aussi un risque en termes de sécurité publique. Sa piqûre est très douloureuse.

Un nid peut contenir jusqu'à 10 000 individus. En général, il se situe à plus de 10 mètres de haut dans un grand arbre. On le voit bien à l'automne quand les arbres perdent leurs feuilles. Il est alors vide et ne sera jamais réinvesti.

Au printemps ou en été, dans le cadre d'une campagne nationale de recensement, si vous repérez un nid, signalez-le sur le site : lefrelon.com. Le frelon asiatique figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes de l'Union Européenne.

A savoir que l'odeur du thym est un très bon répulsif contre les frelons asiatiques, de même que l'odeur du clou de girofle brûlé

Soyez prudents faites appel à un professionnel si besoin :

Société Desinsect 30
à saint-Michel-d'euzet 06 75 37 74 01

Société AB Clean
à Bagnols-sur-Ceze 06 79 70 49 43



Dates à retenir

Dimanche 19 Mai journée de l'Environnement à partir de 8h30 sur la place du village suivie d'un apéritif vers midi .
La société de Chasse en collaboration avec l'ACM propose un repas sur réservation à la suite de cette matinée .
Contact Mairie: 04 66 82 25 73

Du 15 Mai au 15 Juin tournage du film « Sauvons les Meubles » réalisé par Catherine Cosme.

Le samedi 25 Mai « Les Lionnes de la Cèze » organisent un concours de pétanque à partir de 15h00 sur la place du village. Contact : leslionnesdelaceze@hotmail.com

Le samedi 1er Juin l'Association Grandir Ensemble organise de 9h00 à 20h00 un vide grenier festif avec diverses animations sur la place du village .Contact : Agathe 06 41 90 13 31

Samedi 8 Juin Rallye Découverte sur le territoire des communes d'Aigueze , Lussan , Montclus et la Roque-sur-Cèze.
contact@provenceoccitane.com / 04 66 39 44 45

Mardi 18 Juin à partir de 20h30 Festival Guitare en Cévennes (cours du Château , dans l'Eglise en cas de pluie).
Participation au chapeau. Renseignement : +34 679 36 28 00

Dimanche 23 Juin l'ACM organise son grand vide Grenier annuel. Contact : 06 84 96 65 21

Les Annonces

Epicerie ouverte tous les jours en Mai-Juin-Juillet-Aout de 8h00 à 18h30. Tél : 06 98 20 76 24 (Mr Eric Murcia)

Camion Food Truck les Mercredi soir sur la place du village. Mme Pevenage 06 07 55 18 19.

Café Associatif ouvert tous les dimanche matin et le mardi matin pour le marché .

Prochain passage de l'Agglo Mobile le lundi 13 Mai de 9h00 à 12h00 Place des Aires

Enlèvement des encombrants le 1^{er} lundi de chaque mois par l'employé communal avec le camion. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Décès de Mme Marthe Raffin née Taulelle le 1^{er} décembre

Décès de Mme Yvonne Petit née Pierre le 11 Janvier.

Décès de Mme Josette Riffard née Bruguier le 22 Février.

Horaires Secrétariat

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h
Tel : 04 66 82 25 73

Notre histoire

Les cloches de l'église

Le 9 mai 1852, le maire Pradier signale que « la petite cloche de l'église est fêlée » et que « la moitié des maisons de la commune étant très distantes du village de Montclus, il devenait nécessaire de donner un plus gros volume à cette cloche pour qu'elle pût être entendue des habitations les plus éloignées ».

Le conseil municipal considère cette question « d'utilité publique » parce que la cloche actuelle « par sa petitesse n'est pas en harmonie avec l'église qui est vaste et belle même si primitivement, elle avait paru suffisante à nos aïeux, attendu que leur église était extrêmement exigüe ».

Avant d'allouer l'argent public pour acheter une cloche de gros volume, le conseil indique que le village de Montclus est « entouré de collines élevées et a un territoire accidenté par une infinité de mamelons ». Il ne suffit donc pas de refondre la cloche fêlée, « qui ne pourrait être entendue de tous les points de la commune et qu'ainsi bien des personnes, seraient exposées à manquer les exercices religieux ».

Cette cloche est installée en 1852. Elle est l'œuvre de « Baudouin fils fondeur à Alais ». On peut lire, en dédicace, sur le métal : « sit nomen domini benedictum (que le nom de Dieu soit béni) Chapuis curé. Mon parrain a été mr auguste dussauls. Une seconde cloche est ajoutée en 1871. « Je m'appelle Marie Augusta ». C'est celle que l'on voit depuis la place. Perchée dans le campanile, une cloche plus petite est animée par une pendule à poids. Les cloches rythment la vie laborieuse, festive et spirituelle des campagnes.

Le son a une fonction messagère instantanée. On ne sonne pas les cloches d'église n'importe comment et n'importe quand. Il y a un langage des cloches. Elles annoncent l'heure à tous. Elles sonnent également l'angélus à la tombée du jour pour appeler les fidèles à prier Marie en récitant trois Ave pour méditer sur le mystère de l'Incarnation (un Dieu qui se fait homme pour être au plus proche de son peuple). La cloche prévient aussi des offices religieux. En général, une volée avant la messe et une grande volée le jour des grandes fêtes chrétiennes : Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint.

Et puis il y a les sonneries de circonstance. Le glas, avec un nombre de coups espacés, pour annoncer qu'un membre de la communauté est mort. La cloche à toute volée pour un événement heureux, tel le baptême ou le mariage. Le tocsin, avec un nombre de coups très rapides, pour avertir d'une menace externe, d'un incendie, d'une inondation, et même parfois, crois-t-on, pour repousser un orage! Il peut annoncer la guerre, comme cela fût le cas à Montclus le 1^{er} août 1914 en fin d'après-midi.

Les cloches nous rappellent que le paysage sonore a largement précédé la transmission visuelle.



Sources : Compte rendu du conseil municipal
Éric Sutter : Code et langage des sonneries de cloches en occident 2006

Xavier Browaeys

